

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 14 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Fallot

**Présents** : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Vernaz, MM. Ameno, Carlod, Deville

**Excusés** : M. Aymont (pouvoir à M. Duparc) M. Vesin (pouvoir à Mme Morel), Mme Dalmedo (pouvoir à M. Deville), Mme Amarin

**Absente** : Mme Bigot

**Ordre du Jour :**

- 1- **Désignation du secrétaire de séance**
- 2- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2017**
- 3- **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 4- **Pacte financier et fiscal de solidarité de la Communauté de communes**
- 5- **Délibération autorisant le maire à ester en justice, PC M. Conew**
- 6- **Acquisition indivision Berthod**
- 7- **Décision modificative n°3**
- 8- **Règlement intérieur de la bibliothèque**
- 9- **Rapport des commissions**
- 10- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

**1- Désignation du secrétaire de séance**

Madame Fallot est désignée secrétaire de séance.

**2- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2017 est adopté, à l'unanimité.

**3- Déclarations d'Intentions d'Aliéner**

M. le Maire informe le conseil que les DIA doivent être transmises dans les huit jours à la Communauté de Communes, avec la mention si la commune souhaite préempter ou non.

M. le Maire présente cinq déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de TIT, à Pré Bachat, cadastrée F 1810, d'une superficie de 289 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Imran MAHMOOD.
- La propriété de TIT à Pré Bachat, cadastrée F 1809 de 289 m.  
Acquéreurs : M. John BAYER et Mme Fanny POSOCCO.
- La propriété de M. et Mme CAMPOS DA SILVA Nuno, 20 rue du Chatelet, cadastrée F 1453, d'une superficie de 517 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. Sylvain Hans LAPPE et Mme Sylvie GIRARD.
- La propriété de MM. Sverre PESCHARDT, Chemin des Passants, cadastrée AB 252, d'une superficie de 1070 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme Nicholas John MACDONALD
- La propriété de M. et Mme BOVAGNE Didier, 16 rue de Bellevue, cadastrée B 1077, de 940 m,  
Acquéreurs : M. Cyril MANIN et Mme Camille ROSTIN

La commune et la communauté de Communes du Pays de Gex n'exercent pas leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4- Pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes du Pays de Gex**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Pacte financier et fiscal de solidarité proposé par la Communauté de communes du Pays de Gex à ses 27 communes membres et tel qu'adopté par le Conseil communautaire du 26 octobre 2017.

Véritable outil financier du projet de territoire, le pacte financier et fiscal de solidarité, répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer et simplifier les mécanismes de solidarité financière entre la communauté de communes et ses communes membres ;
- Optimiser les différentes sources de financements notamment fiscales grâce à l'instauration de la dotation de solidarité communautaire ;
- Coordonner les stratégies d'investissement sur le territoire grâce à la définition et l'application d'une politique partagée des fonds de concours.

Le pacte propose quatre leviers sur lesquels les communes membres et la Communauté de communes du Pays de Gex doivent s'engager :

- Les attributions de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire ;
- Les fonds de concours ;
- Le fonds de péréquation des ressources Intercommunales et communales.

Il s'appuie également sur la mise en place d'un observatoire financier et fiscal pris en charge et animé par l'intercommunalité en associant élus et techniciens des communes membres.

Il relance la dynamique de mutualisation en proposant, notamment, un renfort d'expertise aux communes qui en exprimeraient le besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité tel qu'il a été présenté, autorise Monsieur le Maire à signer ce document et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **5- Délibération autorisant M. le Maire à ester en justice, dans le cadre du recours contre le PC de M. Conew**

M. Conew Deljan a déposé un PC le 09/02/2017 qui lui a été accordé le 04/04/2017. Ce permis de construire se situe en zone U du PLU, Rue du Vuache, il est conforme au règlement de cette zone (il a reçu l'aval du service ADS de la Communauté de Communes).

M. Grand conteste cette décision et a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Lyon.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal:

- D'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée,
- De confier ce dossier au service protection juridique Groupama Rhône-Alpes Auvergne, assureur de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°1707117-1, et désigne le service protection juridique de Groupama Rhône-Alpes Auvergne pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

#### **6- Acquisition indivision Berthod**

A l'unanimité, les membres du conseil proposent à l'indivision Berthod d'acquérir leurs biens au prix de 290 000 €. Il s'agit des parcelles cadastrées F 149, F 157, F 836 et F 837.

## 7- Décision modificative n°3

Afin de régulariser l'opération d'ordre pour les réseaux d'assainissement qui sont une compétence communautaire, il est nécessaire de prendre une décision modificative. Cette opération s'équilibre en recette et en dépense à 192 627, 93 €.

Désignation INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre-article					
Autres réseaux	D 21538		1602, 25 €		
Autres réseaux	D 21538		191 025, 68 €		
<b>Total opérations patrimoniales</b>	D 041		<b>192 627, 93 €</b>		9600 ,00
Réseaux adduction d'eau	R 21531				1602, 25 €
Réseaux d'assainissement	R 21532				191 025, 68 €
<b>Total opérations patrimoniales</b>	R 041				<b>192 627, 93 €</b>
<b>Total</b>			<b>192 627 ,93 €</b>		<b>192 627, 93 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>192 627,93 €</b>		<b>192 627, 93 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21 538 : autres réseaux		1602, 25 €
D 21 538 : autres réseaux		191 025, 68 €
<b>Total D 041 : Opérations patrimoniale</b>		<b>192 627,93 €</b>
R 21531 : Réseaux adduction d'eau		1602, 25 €
R 21532 : Réseaux d'assainissement		191 025, 68 €
<b>Total R 041 : Opérations patrimoniale</b>		<b>192 627, 93 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédit ci-dessus précisé.

## 8- Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

M. Didier Frey propose une modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

La modification concerne deux points :

- La cotisation annuelle pour les adultes passe de 7 € à 8 € (elle reste gratuite pour les moins de 18 ans)
- Des pénalités de retard sont mises en place :

Dès 7 jours de retard : pénalité de 1 €,  
Dès 14 jours de retard : pénalité de 3 €,  
Dès 21 jours de retard : pénalité de 5 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale tel qu'indiqué ci-dessus, dit que ces modifications entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et autorise M. le Maire à signer le nouveau règlement intérieur.

## 9- Rapport des commissions

- **Conseil d'école** : M. Deville nous donne un compte-rendu du 1<sup>er</sup> conseil d'école, et nous liste les demandes formulées par les parents d'élèves. Par contre, l'ensemble des conseillers sont surpris d'apprendre que Mme la directrice a recruté une bénévole, Mme Benbkhat, pour remplacer Mme Hanser, ATSEM, en congé maternité. La nomination des ATSEM est une compétence du Maire. M. le Maire rappelle que les textes précisent qu'une ATSEM est nécessaire par école maternelle, à Collonges il y a quatre ATSEM, une par classe. Lorsque Mme Hanser a posé ses congés de maternité, du 10 août au 29 novembre, M. le Maire a contacté trois personnes qui avaient postulé pour un poste d'ATSEM. Aucune n'a répondu favorablement pour une durée de trois mois. L'ensemble du conseil municipal regrette cette décision unilatérale de Mme la directrice. Un rendez-vous sera demandé à M. l'inspecteur pour éclaircir cette décision.
- **Projet de skatepark** : Les membres du conseil décident d'associer au projet quelques jeunes de la commune intéressés par le skateboard : MM. Léo Zory, Lucas Vavasseur, Yanis Bayou, Thomas Ramillon et Tom Digonzelli. Une réunion est programmée le mercredi 22/11 à 19h, en présence de l'architecte.
- **Centre de loisirs** : le jury qui examinera les offres des architectes se réunira le jeudi 7/12 et devra retenir 3 offres.

## 10- Courriers- Divers

- **Acquisition d'une parcelle appartenant à l'indivision Déconfin** :

Les consorts Déconfin ont accepté de vendre à la commune la parcelle cadastrée F 1309, de 1923 m<sup>2</sup>, située en zone 2AU du PLU, au prix de 70 €/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter la parcelle F 1309 des consorts Déconfin, au prix de 70 €/m<sup>2</sup>, soit 134 610 €, autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier, dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, soit la commune.

- **Demande de subvention exceptionnelle de l'ensemble de cuivres Chancy-Collonges pour l'organisation du festival de musique en juin dernier** :

L'ensemble de cuivres Chancy-Collonges a organisé le festival de musique les 17 et 18 juin dernier et demande à la mairie une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet événement.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'ensemble de cuivres. Les membres du Conseil municipal décident qu'en cas de vote négatif pour une subvention de 1500 €, une subvention de 1000 € serait versée, par défaut, à l'association.

**Pour** (1500 €) : MM. Duparc, Perreal, Aymont, Vesin, Mmes Morel, Rivollier, Meresse, Vernaz,

**Abstention** : -

**Contre** : Mmes Nury, Fallot, Dalmedo, MM. Ameno, Carlod, Deville,

Désignation FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre-article					
Dépenses imprévues Fonct	D 022	1500,00 €			
<b>Total : dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>D 022</b>	<b>1500,00 €</b>			
Subvention fonct. Pers. droit privé	D 6574		1500,00 €		
<b>TOTAL : Autres charges gestion courante</b>	<b>D 65</b>	<b>1500,00 €</b>	<b>1500,00 €</b>		
<b>Total</b>		<b>1500,00 €</b>	<b>1500,00 €</b>		
<b>Total Général</b>			<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	1500, 00 €	
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues Fonct.</b>	<b>1500, 00€</b>	
D 6574 : Subv.fonct. person. droit privé		1500,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1500, 00€</b>

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le virement de crédit ci-dessus précisé.

- **Demande d'indemnité de conseil du percepteur de la trésorerie de Gex** : A l'unanimité, les membres du conseil refusent cette demande.
- M. le Maire informe les membres du conseil que le camion traiteur de MM. Cuinet et Camba aura un emplacement sur la commune, place du Champ de Foire, le lundi soir.

La séance est levée à 21h45.

\*\*\*\*\*